# Ville de Riorges

# Délibération du conseil municipal du 22 mai 2014 4.1

#### PATRIMOINE-VOIRIE-RESEAUX ET DEPLACEMENTS

TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC

PROGRAMME 2014

MAITRISE D'OUVRAGE DU SIEL

APPROBATION

Alain ASTIER, conseiller municipal délégué à la voirie, aux réseaux et aux déplacements, expose à l'assemblée :

**"**Il y a lieu d’envisager des travaux de réfection de l'éclairage public rue Salvador-Allende, allée des Hauts de Riorges, rue Gilberte du Martray, rue Pierre-Mendès-France et rue Louis-Aragon ainsi que du parc de la mairie.

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par son comité et son bureau, le Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire (SIEL) peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, le SIEL assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil général de la Loire, le Conseil régional Rhône-Alpes, l'Union européenne ou d'autres financeurs.

**Financement**

Le coût du projet actuel peut être estimé comme suit :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Détail des travaux** | **Montant HT des travaux** | **%** | **Participation** **de la commune** |
| Eclairage public programme 2014 | 82 190 € | 95 % | 78 081,00 € |
|  |  | **Total** | **78 081,00 €** |

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.**"**

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

1. prendre acte que le SIEL, dans le cadre des compétences transférées par la commune, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de réfection de l'éclairage public dans le cadre du "programme éclairage public 2014" dans les conditions indiquées ci-dessus*,* étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis au maire pour information avant exécution ;
2. approuver le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté ;
3. décider d’amortir ce fonds de concours en quinze années ;
4. autoriser le maire à signer toutes les pièces à intervenir.

ADOPTE à l'unanimité.

**Programme 2014 des travaux de réfection de l’éclairage public**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Site** | **Détail** | **Montant HT des travaux** |
| Rue Salvador-Allende et allée des Hauts de Riorges | Remplacement de 18 "boules" par 18 lanternes Nella LED 37W + mâts. | 21 964,00 € |
| Parc de la Mairie | Remplacement de 10 "boules" par 10 lanternes Avenue F2 LED 40W, avec conservation des mâts. | 11 122,00 € |
| Rue Gilberte-du-Martray | Remplacement de 26 lanternes par 26 lanternes Nella LED 37W, avec conservation des mâts. | 19 599,00 € |
| Rue Pierre-Mendès-France et rue Louis-Aragon | Remplacement de 34 "boules" par 34 lanternes Nella LED 37W, avec conservation des mâts. | 25 396,00 € |
|  | **Total** | **78 081,00 €** |